



Panneaux code de la route

Par **Dreuillien**, le 25/11/2012 à 12:30

Bonjour,

Ayant un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h, j'ai ralenti pour passer la carrefour puis au bout de plusieurs centaines de mètres, j'ai accéléré et je me suis fait flashé à 81 km (retenu 76 km pour 70). Je voudrais savoir sur combien de mètres s'applique une limitation de vitesse et est-ce qu'on trouve systématiquement un panneau de fin de limitation après la zone limitée ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 25/11/2012 à 13:20

Bonjour,

Etes-vous certain qu'après l'intersection, il n'y avait pas de panneau 70 km/h ?

Les limitations de vitesse s'entendent dès le panneau et jusqu'à celui de fin de limitation ou jusqu'à l'intersection suivante. Si au-delà de cette intersection, la vitesse est toujours limitée, un autre panneau placé après cette intersection doit le rappeler.

Par **alterego**, le 25/11/2012 à 13:44

Bonjour

N'y avait-il pas un panneau "stop" pour la route transversale ?

Cordialement